

**DELIBERATION N° 41 / 2020**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 17 septembre 2020**

**Sous la présidence de M. ROULOT, Maire**

**Présents** : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUI, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

**Excusés et ont donné procuration** : M. FLORIN à M. DADDA, M. RUBANY à Mme GOMEZ, M. OLIVIER à Mme DANGERVILLE, Mme SAMBA à M. BOUTRY

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**Objet : Désignation des représentants aux conseils des écoles maternelles et élémentaires**

Monsieur le Maire expose :

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président ; du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Monsieur Le Maire propose que le conseil municipal désigne les conseillers municipaux suivants par école :

<b>Ecoles maternelles et élémentaires</b>	<b>Désignation par arrêté de M. Le Maire</b>	<b>Conseiller municipal désigné par le conseil municipal</b>
Ecole maternelle Ferdinand Buisson	Mme Rachida EL HAJOUJ	Mme Elisabeth GOMEZ
Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	Mme Nicole BOCK	Mme Elisabeth GOMEZ
Ecole maternelle Pauline Kergomard	M. Gérard PROD'HOMME	Mme Muriel DANGERVILLE
Ecole élémentaire Pauline Kergomard	M. Mohamed DADDA	Mme Muriel DANGERVILLE
Ecole maternelle Jean Macé	Mme Ghyslaine MACKOWIAK	M. Gérard PROD'HOMME
Ecole élémentaire Jean Macé	M. Gérard PROD'HOMME	M. Alain FLORIN
Ecole maternelle Maria Montessori	Mme Nicole BOCK	Mme Aïcha DIALLO
Ecole élémentaire Jean Zay	M. Jean-Marc RUBANY	Mme Ghyslaine MACKOWIAK
Ecole maternelle Zulmée Carlu	M. Jean-Marc RUBANY	M. Djamel NEDJAR
Ecole élémentaire Jules Ferry	M. Denis BOURÉ	Mme Ryslène EL MANANI
Ecole maternelle du Bois aux Moines	M. Gaston NITOU SAMBA	M. Jean-Marc RUBANY
Ecole élémentaire du Bois aux Moines	Mme Martine LE ROUX	M. Jean-Marc RUBANY
Ecole élémentaire Henri Wallon	Mme Rojin CETINKAYA	M. Yaya BA
Ecole maternelle Henri Wallon	Mme Sofia NAZEF	M. Yaya BA
Groupe scolaire Maurice Quettier	M. Samir MENIRI	Mme Ghislane TIZNITI

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE par 24 voix pour et 9 conseillers municipaux ne participent pas au vote** (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

De valider la proposition de Monsieur le Maire.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation des représentants aux conseils des écoles maternelles et élémentaires

Date de transmission de l'acte : 24/09/2020

Date de réception de l'accusé de  
réception : 24/09/2020

Numéro de l'acte : delib-41-2020 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20200917-delib-41-2020-DE

Date de décision : 17/09/2020

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants